

**DEPARTEMENT DU FINISTERE  
MAIRIE DE LA FORET-FOUESNANT**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

*Le trente mars deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, en application des articles L2122-7, L2122-7-2, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de la Forêt-Fouesnant dûment convoqué le vingt-quatre mars deux mille vingt-trois.*

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants : GOYAT Daniel, COSQUÉRIC Marie-Françoise, LE NAY Robert, PERCHOC Laurence, RIOU Gilbert, HAMON Dominique, BOUCHET Claude, BODIVIT Mylène, GIRAULT Alain, LE MOINE Audrey, PAPE Yvon, HILYRIOU Françoise, LE GUERN Hélène, JÉZÉQUEL Alain, LE FORT François, LE FLOCH Marie-Agnès, HÉLAOUËT Marie, LAVENANT Philippe, LE RAY Christophe, Gilles FOUQUET**

**Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : DUPLAT Vincent à LE FORT François, STEPHAN Francine à COSQUÉRIC Marie-Françoise, AUBERT Delphine à HÉLAOUËT Marie**

\*\*\*\*\*

**BOUCHET Claude a été élu secrétaire de séance.**

\*\*\*\*\*

**2023-10 - ADMINISTRATION GENERALE - Convention portant soutien à la lecture publique**

**Rapporteur : Mme Marie-Françoise COSQUERIC**

La Bibliothèque du Finistère, service du Conseil départemental, a pour mission principale d'assurer l'accès à l'information, à la culture pour chaque finistérien en tout lieu du département. Dans cette perspective, elle soutient les communes et les communautés de communes dans le développement de leur service de lecture publique que ce soit par le prêt de documents, l'ingénierie de projet, la formation ou encore l'action culturelle.

Le Schéma départemental de lecture publique adopté par le Conseil départemental pour la période 2022-2027 propose une nouvelle philosophie de conventionnement avec les communes et EPCI, autour d'objectifs communs, en fonction des projets de chaque territoire, pour un accompagnement sur mesure.

Les conventions proposent des objectifs choisis en concertation avec les communes et EPCI et adaptés à chaque bibliothèque, dans le but de développer les services de lecture publique.

Véritable « bibliothèque des bibliothèques », la Bibliothèque départementale du Finistère est un partenaire précieux de la Médiathèque de La Forêt-Fouesnant depuis de nombreuses années.

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- APPROUVE le principe de la convention liant le Conseil Départemental du Finistère et la commune de La Forêt-Fouesnant définie dans le cadre du Schéma départemental de lecture publique.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.



**Le Maire,  
Daniel GOYAT**